

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****Septième réunion du Sous-Groupe Gestion de l'information et des infrastructures  
(IIM/SG7) d'APIRG***Dakar, Sénégal, du 5 - 8 août 2024***Point 3.3 de l'ordre du jour : *Etat de mise en œuvre des projets IIM d'APIRG*****WP3.3A Evaluation du projet COM 1 : Mise en place de communication sol/sol  
(ATS/DS, AIDC, VoIP )***(Présentée par l'équipe du projet IIM COM1)***RESUME**

Cette note de travail présente les progrès réalisés sur le projet IIM-SG COM 1 « Mise en œuvre de la communication sol/sol (ATS/DS, AIDC et VoIP ) » et les différents défis rencontrés ;

Action de la Réunion au **paragraphe 3**.

**REFERENCE(S):**

- Annexe 10 – Télécommunications aéronautiques (Volumes 2 et 3).
- Doc 4444 – Procédures pour les services de navigation aérienne.
- Doc 9694 – Manuel des applications de liaison de données des services de la circulation aérienne (ATS).
- Doc 9880 – Manuel des spécifications techniques détaillées du Réseau de Télécommunications Aéronautiques (ATN) fondé sur les normes et protocoles OSI de l'ISO.
- Doc 9896 – Manuel du Réseau des Télécommunications Aéronautiques (ATN) utilisant les standards et Protocoles IPS (Internet Protocol Suite).
- Doc ED136 EUROCONTROL – Exigences opérationnelles et techniques du système ATM, EUROCAE.
- Doc ED137C EUROCONTROL – Normes d'interopérabilité pour les composants VoIP ATM, EUROCAE.
- Doc ED138 EUROCONTROL – Exigences opérationnelles et techniques du système ATM, EUROCAE.
- IIMSG5 WP3.1A3 Annexe 2 Niveau de mise en œuvre des éléments ASBU dans le domaine CNS.

**Objectifs Stratégiques de l'OACI : A - Sécurité, B - Capacité et efficacité**

**1. INTRODUCTION**

1.1 Le projet IIM-SG COM 1 « Mise en œuvre de communication sol/sol (ATS/DS, AIDC et VoIP ) » a pour but de favoriser les communications de coordination sol/sol soutenant l'amélioration de la sécurité, de la capacité et de l'efficacité opérationnelles aéronautiques dans la région AFI. Une description succincte est fournie en **Annexe B**.

1.2 Les objectifs du projet sont d'assister les États dans la mise en œuvre de :

- a) Service de la circulation aérienne/Discours direct (**ATS/DS : Air Traffic Service/ Direct Speech**).
- b) Communication de données entre les services de la circulation aérienne (**AIDC : Air Traffic Service Inter Facilities Data Communication**).
- c) Communication Vocale sur protocole Internet (**VoIP : Voice over Internet Protocol**).

1.3 Toutes les tâches du projet sont exécutées par des experts en télécommunication désignés par les Etats AFI, dirigés par un coordonnateur et sous la supervision des facilitateurs du projet (RO/CNS, Dakar et Nairobi) selon la méthodologie de travail du SG IIM.

1.4 Une fois les tâches terminées, les résultats sont envoyés aux facilitateurs de projet en tant que document final pour soumission et, si nécessaire, approbation par le Comité de coordination des projets d'APIRG (APCC).

## **2. DISCUSSION**

### **2.1 Principes de réalisations**

2.1.1 Dans le cadre de la mise en œuvre du projet COM 1 après les différents échanges avec l'équipe des experts du SG IIM, l'équipe projet a procédé à la révision des documents suivants :

- Le plan d'action ;
- La planification du projet ;
- L'estimation du coût du projet.

2.1.2 L'équipe projet a élaboré les termes de références du projet COM1 (**Annexe A**).

2.1.3 Le projet se propose d'élaborer le guide pour la mise en œuvre de l'ATS/DS, l'AIDC et la VoIP dans la région AFI.

2.1.4 Les membres du groupe COM 1 se sont répartis différentes tâches tout en fixant des échéances pour la réalisation des guides. Le cadre de concertation, d'échanges et des réunions du groupe se font par téléconférence ou par messagerie (mail). Chaque document produit par un membre du groupe sera validé par l'ensemble du groupe (plénière).

### **2.2 Plan d'action IIM/SG COM 1**

2.2.1 Le plan d'action a été révisé par rapport au décalage de validation du projet de budget et est fourni en Annexe C.

2.2.2 Etat de mise en œuvre du plan d'action IIM-SG COM1

2.2.2.1 Le projet IIM-SG COM 1 s'appuie sur trois (3) activités principales qui sont l'ATS/DS, AIDC et VoIP. Un questionnaire sur l'état de mise en œuvre des activités a été élaboré pour permettre de déterminer en pourcentages le niveau de mise en œuvre des trois activités dans les pays de la région AFI (fournie en **Annexe E**). Ce questionnaire a été transmis au secrétariat pour transmission aux différents pays de la région AFI, afin de permettre au projet de recenser l'ensemble des systèmes ATS/DS, AIDC et VoIP déjà mis en œuvre et en cours de mise en œuvre dans la région AFI.

2.2.2.2 Les activités du projet sont planifiées et suivies à travers la planification du projet IIM COM 1 (fournie en **Annexe C**).

2.2.2.3 Aucune réunion n'a pu se tenir en ligne depuis décembre 2023, car le quorum n'a pu être atteint à chaque réunion. Mais des échanges ont été entrepris par Messagerie pour l'élaboration du guide d'implémentation de l'AIDC dans la région AFI à valider en réunion présentiel du projet COM 1.

2.2.2.4 Nécessité urgente de renforcer ou de changer les membres de l'équipe de projet COM1 qui ne participe à aucune activité du groupe afin de faire avancer le projet.

### **2.3 Evaluation de la mise en œuvre des systèmes ATS/DS, AIDC et VoIP dans la région AFI** (questionnaires de référence du projet)

2.3.1 Le questionnaire d'enquête portant sur la mise en œuvre des systèmes ATS/DS, AIDC et VoIP dans la région AFI élaboré par l'équipe du projet sera distribué aux Etats pour un retour d'ici la fin du mois d'Août 2024.

2.3.2 Le guide de mise en œuvre de l'AIDC a été élaboré en premier suite au faible taux de mise en œuvre des AIDC (5%) constaté suivant l'IIM-SG5 WP3.1A3 Appendice 2 Niveau de mise en œuvre des éléments ASBU dans le domaine CNS, suivra le guide de mise en œuvre de la VoIP qui nécessite une formation de l'équipe de projet pour une bonne prise en charge des échanges dans le domaine de la VoIP ATC (Voice over Internet Protocol pour le contrôle du trafic aérien), car ce concept est nouveau dans le contrôle du trafic aérien.

### **2.4 Estimation des coûts du projet IIM-SG COM1**

2.4.1 L'estimation du coût du projet a été revissé et est fournie en **Annexe D**.

2.4.2 La validation du coût de projet est essentielle par le Comité de coordination des projets d'APIRG pour permettre à l'équipe de projet de valider le guide de mise en œuvre proposé suivant son plan d'action avant soumission et, si nécessaire, approbation par le Comité de coordination des projets d'APIRG (APCC).

## **3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Examiner le plan d'action du projet. Approuver des ateliers de renforcement des capacités pour les équipes de projet sur les systèmes ATS/DS, AIDC et VoIP.
- b) Examiner la proposition de projet de budget du projet en relation avec le plan d'action du projet.
- c) Doter le projet des ressources requises comme suggéré par l'équipe de projet.
- d) Mettre à jour les membre de l'équipe projet COM1.

### **3.2 IIM/SG7 Conclusion /Décision 6/xx : Titre de la Conclusion/Décision**

3.2.1 Il est conclu/décidé que :

- Les membres de l'équipe du projet COM1 contribueront de manière significative en fonction de leur domaine de compétences.
- Les Bureaux régionaux de l'OACI devront encadrer le groupe COM1 et faire le nécessaire pour encourager la participation des membres du projet.

----- FIN -----